



Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°33 – Mars 2011

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean Rannou - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

LE TEMPS DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE EST-IL REVENU ?

par le GCA (2S) Jean Paul PERRUCHE
Membre du Bureau d'Eurodéfense-France

Trois événements majeurs survenus en 2010 fixent le cadre dans lequel la défense de l'Europe et des pays qui la composent pourrait et devrait s'organiser pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle : la mise en œuvre par l'UE des dispositions contenues dans le traité de Lisbonne, l'adoption par l'Otan de son nouveau concept stratégique, et la signature d'un traité de défense franco-britannique, premier du genre, visant à la mutualisation entre deux pays de leurs outils de défense. Ils sont révélateurs des trois cercles dans lesquels la défense des Etats européens doit désormais être envisagée : européen, transatlantique et national, ce qui pose la question centrale de la répartition des rôles, des responsabilités, des efforts et des investissements entre ces trois cercles avec, en perspective, la recherche de la cohérence et d'une indispensable complémentarité.

Suite page 2

RELANCE DE L'INDUSTRIE et consolidation de la base industrielle et technologique **Résumé du rapport du groupe de travail**

Par Jean Rannou,
Président d'EuroDéfense-France

Au cours des dernières années, chacun a pu constater que l'industrie nationale n'était plus capable de soutenir la croissance économique du pays ni d'équilibrer les importations. Le groupe EuroDéfense-France, constitué pour étudier cette question, propose des pistes, des thèmes et des domaines d'action utiles pour construire un plan de relance de l'industrie et de consolidation de la base industrielle et technologique.

Bien qu'un certain nombre d'entre elles s'inscrivent naturellement dans un cadre européen, ces propositions ont été élaborées dans un cadre national dans un premier temps. Deux raisons ont conduit le groupe de travail à faire ce choix, d'une part, de nombreux points du dossier sont spécifiques à la France et ne valent pas pour les autres pays, d'autre part, il lui a semblé qu'il était sage d'acquérir une bonne connaissance du sujet avant de se lancer dans une réflexion plus large en concertation avec les autres associations du réseau EURODEFENSE.

Suite page 4

ÉDITORIAL

Lorsque l'Union européenne rencontrait des difficultés ou qu'elle ne parvenait pas à faire entendre sa voix, il m'est arrivé plusieurs fois de dire que ces problèmes récurrents étaient le résultat d'un déficit d'Europe, et que c'était une raison de plus pour nous, EuroDéfense, de promouvoir la construction européenne.

Ce fut le cas lors de la crise financière, puis des hésitations au moment de soutenir la Grèce.

Ce fut le cas lors du tremblement de terre à Haïti. Nous avons tous déploré l'absence de L'Europe mais cette situation pouvait s'expliquer par la nomination très récente de nouveaux responsables à Bruxelles. Il fallait leur donner un peu de temps.

Cette explication ne peut plus servir à justifier l'absence et le silence insupportables de ces mêmes responsables depuis le début des événements qui touchent un grand nombre de pays méditerranéens. Il y a certes beaucoup de réunions et de discussions à Bruxelles mais rien ne se fait, comme si gagner du temps suffisait pour tout arranger. L'Europe est restée les bras croisés à regarder ce qui se passait en Tunisie, en Egypte puis en Libye. Il a manqué quelqu'un à la barre pour affirmer une position européenne et peser sur l'évolution de ces crises.

Il me semble que nous avons atteint la limite de l'acceptable car les antieuropéens vont finir par avoir raison auprès des opinions publiques lorsqu'ils dénoncent l'incompétence et l'inutilité de la Haute bureaucratie bruxelloise, ainsi que son coût. Devant cette situation, les chefs d'Etat et de gouvernements ont d'ailleurs dû se réunir dans l'urgence à Bruxelles à propos de l'affaire libyenne, pour finalement ne rien décider car rien n'était préparé. Il est peut-être temps de tirer les leçons de ces ratages à répétition.

En ce qui nous concerne, il est bon de rappeler toute la pertinence des conclusions du groupe de travail 11 piloté par EuroDéfense-France, il y a deux ans, sur la sécurité et la stabilité dans le bassin méditerranéen. Comme certains de nos partenaires le demandent, il me paraîtrait judicieux de remettre ce dossier sur la table lors du Conseil des présidents à Budapest en mai prochain.

Jean Rannou
Président d'EuroDéfense-France

LE TEMPS DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE EST-IL REVENU ?

par le GCA (2S) Jean Paul PERRUCHE
Membre du Bureau d'Eurodéfense-France

Suite de la page 1

Au cours de l'année écoulée, les projecteurs ont été plutôt tournés sur l'Otan revitalisée par le retour de la France au sein de sa structure de commandement intégrée, la reprise en main de la situation en Afghanistan et l'élaboration d'un nouveau concept stratégique. Simultanément, l'UE pâtissait de ses difficultés à mettre en œuvre les dispositions « Défense » du traité de Lisbonne : création pesante du nouveau service d'action extérieure, répartition des rôles entre ses nouveaux hauts responsables, attributions de l'Agence de défense, nouveau rôle du Parlement Européen..., au point d'éveiller des doutes quant au réalisme et à la crédibilité même de l'Europe de la défense. La déclaration franco-britannique sur la coopération de défense et de sécurité et l'annonce de la signature d'un traité de défense bilatéral en novembre 2010, n'ont pas vraiment contribué à clarifier le débat dans la mesure où, bien que se plaçant dans la perspective d'un renforcement de l'Otan et de l'UE, cette initiative visait surtout au maintien de la stature nationale des deux pays. Cependant, plusieurs déclarations politiques de haut niveau viennent de remettre clairement l'accent sur l'importance réitérée de l'Europe de la Défense.

Début décembre, une lettre envoyée conjointement à Mme Ashton par les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays du triangle de Weimar (Allemagne, Pologne, France) enjoignait à celle-ci de donner une nouvelle impulsion à la PSDC. Faisant référence aux objectifs agréés par le Conseil européen fin 2008, la lettre mettait l'accent sur :

- le besoin d'une meilleure complémentarité Otan/UE notamment s'agissant du développement de capacités,
- le resserrement de la coopération entre l'UE et les Etats-Unis, notamment pour les opérations et actions de la PSDC
- le besoin de capacités permanentes de planification et de conduite d'opérations civilo-militaires et le développement des groupements tactiques (*battlegroups*)
- la mise en œuvre de la Coopération Structurée Permanente dès que possible notamment pour le développement de capacités
- l'encouragement du partage de capacités entre Etats-membres (*pooling and sharing*)
- l'intensification des débats autour de la création d'une Base Industrielle et Technologique de Défense européenne (BITD)

Ces recommandations furent reprises pour la plupart dans le relevé de décision de la réunion des Ministres de la défense de l'UE de décembre 2010.

Par lettre datée du 26 janvier 2011, la Haute Représentante (Mme Ashton) prend note des requêtes exprimées par les ministres du triangle de Weimar et propose des réponses qu'il faut bien qualifier de minimalistes :

- la coopération UE/Otan retient toute son attention et justifie ses efforts
- elle reconnaît l'utilité de la coopération de l'UE avec les Etats-Unis dans la PSDC dès lors que cela n'affecte pas l'Otan
- elle recommande d'éviter toute décision « hâtive » en matière de structures de conduites des opérations et propose de vérifier d'abord le rendement des arrangements actuels et de faire une étude coût/efficacité
- elle approuve le souhait d'améliorer « l'employabilité » des Groupements tactiques mais s'en remet aux Etats-membres
- elle propose de poursuivre les « échanges de vues » sur la CSP
- elle encourage le « *pooling and sharing* » sous l'égide de l'Agence Européenne de Défense et approuve la poursuite des débats sur la BITD

Pourtant, un autre signal positif pour la relance de l'Europe de la Défense est venu de Michèle Alliot-Marie, ministre française des Affaires étrangères sous forme d'une déclaration faite le 6 février dernier à la Wehrkunde (Munich). On y retrouve les thèmes traditionnellement défendus par la France (jusqu'à sa réintégration dans l'Otan) : l'ambition d'une Europe Puissance capable d'assurer seule sa sécurité, l'identification de zones d'intérêt spécifiques européens – Afrique, Moyen-Orient -- , l'idée d'une Europe proche des citoyens et capable d'assurer leur sécurité, le risque de la dépendance à l'égard du parapluie américain pour la défense et de déclassement des Européens s'ils poursuivent leur désarmement. Elle annonce la volonté de la France de donner un nouvel élan à l'Europe de la Défense autour de quelques axes clairs : modernisation de nos capacités d'anticipation et de prospective grâce au développement de satellites de reconnaissance, mise en place d'un OHQ pour la planification et la conduite des opérations de l'UE, renforcement de la complémentarité UE/Otan sur la base d'une possibilité de choix du meilleur cadre d'engagement.

Ces déclarations semblent venir à point pour redynamiser l'Europe de la défense qui en avait bien besoin. Elles pourraient permettre de remettre à l'ordre du jour des analyses et propositions formulées en 2009 dans un ouvrage publié par l'IESS, et dans lequel étaient résumés par Claude-France Arnould les termes de la problématique de l'Europe de la défense :

- une PSDC utile aux Européens et à la Communauté internationale,
- des solidarités d'intérêts alimentant des politiques cohérentes et des responsabilités bien définies,
- une adéquation entre ambitions et ressources et des structures adaptées ,
- une motivation des Etats exprimée par des engagements concrets ,
- une PSDC liée aux autres politiques de l'UE.

Suite page 3

LE TEMPS DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE EST-IL REVENU ?

par le GCA (2S) Jean Paul PERRUCHE
Membre du Bureau d'Eurodéfense-France

Suite de la page 2

En écho étaient exprimées par le général Bentégeat, les aspirations pour la PSDC des années 2020 :

- clarification de la volonté commune et de l'ambition des Européens de s'investir dans leur défense à l'horizon 2020,
- la prise de conscience des Européens d'un destin commun,
- une relation plus cohérente de la PSDC avec la PESC et une conception de la sécurité pensée à l'échelle mondiale,
- la mise en place d'une structure de commandement opérationnel des opérations militaires symétrique de la structure civile,
- des investissements prioritaires dans la diplomatie de défense (DDR et SSR) et l'action en mer,
- le développement de nos capacités de renseignement satellitaire,
- des actions légitimées à l'extérieur (résolution du conseil de sécurité de l'ONU) mais aussi à l'intérieur en s'assurant du soutien aux opérations des opinions publiques nationales à l'échelle européenne.

Mais le panorama serait incomplet si l'on ne mentionnait pas une chronique publiée début février 2011 dans la revue des conseillers du commerce extérieur, sous la plume de Monsieur Alain Lamassoure, sous le titre : « gouvernance européenne : sortir du despotisme éclairé » et dans laquelle l'auteur s'en prend au manque de transparence des délibérations du Conseil européen qui se déroulent à huis clos, ne font l'objet d'aucun verbatim ni de débat public. Il en résulte une situation perverse dans laquelle chaque chef de gouvernement a la libre appréciation de ce qu'il souhaite communiquer à ses administrés, et qui en général se résume à ses efforts pour la défense des intérêts de son seul pays. « Ni le conseil, ni son Président n'ont de comptes politiques à rendre aux 500 millions d'Européens sur la manière dont ont été défendus les intérêts communs de la famille européenne, qui sont autres choses que les intérêts additionnés et contradictoires de chacun de ses membres ».

Cette communication, qui n'est pas directement liée à la mise en œuvre de l'Europe de la Défense, est cependant intéressante par le besoin impératif d'implication des citoyens qu'elle souligne dans la construction des politiques de l'UE. Ainsi, sur fond de sortie (douloureuse) de crise financière soulignant les vulnérabilités et le déclin relatif de nos Etats-nations européens, et de nouveaux bouleversements politiques sur la scène mondiale, des voix européennes sont de nouveaux perceptibles pour réveiller l'Europe de la défense. Après la normalisation de sa position dans l'Otan, la France n'est plus singulière dans sa promotion d'une Europe plus responsable et plus capable pour sa défense. Les pays de Weimar et beaucoup d'autres partenaires l'ont rejointe. Après plusieurs années d'atermoiements institutionnels, l'UE est de nouveau en ordre de marche ; gageons que 2011 sera l'année d'un nouveau départ pour l'Europe de la défense et que les associations Eurodéfense seront en avant-garde.

UN GROUPE DE TRAVAIL MIXTE ANAJ-IHEDN et EuroDéfense-France

pour appréhender l'avenir des rapports entre Union Européenne et Russie

Par le Général (2s) Jacques Favin Lévêque
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

Il y a longtemps déjà qu'EuroDéfense-France estime nécessaire, primordial même, pour la stabilité de notre continent un rapprochement des deux acteurs géostratégiques majeurs qui se partagent l'espace Européen au sens large. Dans cet esprit, la création d'un groupe de travail UE-Russie avait été fortement souhaitée par les membres du Bureau d'EuroDéfense-France, mais n'avait pu se concrétiser.

Ce vœu est désormais exaucé, compte tenu de l'intérêt que lui porte un petit noyau de jeunes membres de notre association, dont le dynamisme s'est manifesté lors de la rencontre 2010 des jeunes européens. Grâce à eux, un groupe de travail mixte ANAJ-IHEDN / EuroDéfense-France a pu être mis sur pied et se penchera plus particulièrement sur la proposition russe de nouvelle architecture de défense et de sécurité en Europe. L'opportunité d'un partenariat stratégique, incluant notamment la question des rapports UE-Russie en matière de défense et de sécurité, est revenu sur le devant de la scène internationale et il y a là, sans aucun doute, de quoi nourrir une réflexion approfondie sur un sujet qui ne saurait laisser indifférents les membres d'EuroDéfense-France.

Le groupe de travail UE-Russie s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 29 janvier dernier. La présidence du groupe revient à l'ANAJ-IHEDN qui a désigné Aurélien Séguin pour assumer cette fonction, rendue d'autant plus difficile que le groupe réunit des participants aux compétences impressionnantes sur le sujet et qu'il comporte des jeunes et des moins jeunes... Le Général (2s) Renucci aura pour sa part la lourde tâche de rédiger le rapport qui résumera les premiers travaux du groupe, portant sur la place de l'Union Européenne dans le rapprochement Russie - OTAN découlant du sommet de l'Alliance Atlantique à Lisbonne. Il ressort des premières réflexions des participants qu'il leur faudra analyser au préalable la perception que les Russes et les Européens se font réciproquement les uns des autres.

Le travail s'annonce donc difficile et multiforme car le sujet est complexe. Mais nul doute que le groupe de travail ANAJ-IHEDN / EuroDéfense-France a pris un bon départ et que son jeune Président saura mener à bien la concrétisation d'une initiative dont les deux parties prenantes ont salué l'originalité avec une grande satisfaction.

RELANCE DE L'INDUSTRIE et consolidation de la base industrielle et technologique

Résumé du rapport du groupe de travail

Par Jean Rannou,
Président d'EuroDéfense-France

Suite de la page 1

L'étude envisagée initialement concernait la base industrielle et technologique englobant l'aéronautique, le spatial, le nucléaire, la défense et la sécurité. Il est vite apparu au groupe de travail qu'il ne pouvait la dissocier des autres secteurs industriels car presque toutes les industries sont désormais largement imbriquées ou « duales ». En outre, dans un monde globalisé et en crise, n'importe quel secteur industriel peut devenir un enjeu de sécurité.

Introduction

Après trente ans de croissance, l'industrie nationale a commencé à décliner à partir de 1975 mais la prise de conscience ne s'est faite qu'au début des années 2000 lorsqu'il n'a plus été possible d'équilibrer la balance commerciale. Puis la crise de 2008 a confirmé la gravité de la situation. Quelques comparaisons avec nos voisins illustrent cette situation (source : étude INSEE et Ile de France).

Année 2009	Allemagne	Royaume Uni	France
Population (millions)	82,8	62	64,7
Emploi (millions)	38,8	28,9	26,25
% industrie manufacturière dans PIB	19,1 (21 en 2010)	11,1	10,6
Balance marchandises (milliards US\$)	+262	-176,6	-100,6
Balance services (milliards US\$)	-41	+101	+41

S'agissant de l'industrie manufacturière (hors énergie), nous avons suivi le même chemin que le Royaume Uni avec une réduction de plus de la moitié des emplois depuis 1975. L'Allemagne y a conservé près de trois fois plus d'emplois et l'écart s'est encore creusé en 2010, ce qui explique l'excédent de sa balance commerciale et son taux d'emploi global beaucoup plus élevé qu'en France.

Faisant le constat qu'une économie fondée sur les seuls services ne suffisait pas à soutenir le développement de la société car elle ne produisait pas suffisamment de richesses, le Président de la République a plusieurs fois rappelé qu'une industrie forte était nécessaire au maintien d'une croissance durable.

De nombreuses raisons se conjuguent pour justifier une industrie forte dont l'obligation d'exporter pour financer les importations de matières premières et d'énergie primaire.

Associée à un artisanat dynamique, elle est la seule voie pour créer des emplois productifs en nombre suffisant pour soutenir le reste de l'économie. Elle est en outre nécessaire pour soutenir le développement des services qui s'appuient sur des produits industriels à forte connotation technologique. Enfin, elle reste indispensable pour satisfaire certains besoins stratégiques.

Résumé des propositions d'EuroDéfense-France

Sans mettre en cause des mesures déjà prises, il convient de rappeler que tous les efforts que l'ont peut envisager resteront sans effets durables tant que trois actions structurantes ne seront pas décidées et conduites pour corriger les causes profondes du déclin de l'industrie en France :

- la définition d'une stratégie industrielle nationale de long terme incluant la recherche et conçue pour s'inscrire dans une stratégie européenne,
- la revalorisation des entreprises ainsi que des métiers de l'industrie et de l'artisanat,
- le développement de l'enseignement et de la formation professionnels.

On peut les décliner selon les deux grandes cibles que sont l'Industrie et la Recherche.

Propositions pour l'industrie

Proposition 1 : Définir les grands objectifs d'une politique industrielle en y incluant la recherche

1 Définir les grands objectifs en fonction des besoins des marchés extérieurs et des besoins nationaux. Le but n'est pas de prolonger ce qui existe ou de recréer ce qui a disparu, mais de concevoir une nouvelle base industrielle et technologique capable de répondre aux besoins de demain, dans l'environnement de demain. Ces deux points doivent faire l'objet d'une analyse prospective approfondie en concertation avec nos partenaires européens.

On pourra ensuite décliner une stratégie industrielle globale compatible avec notre engagement européen.

2 Dans l'immédiat, afin de ne pas aggraver la situation actuelle, préserver la dynamique des secteurs industriels qui fonctionnent bien car les compétences y ont été maintenues de même que la R&D et la R&T, et ce sont ceux qui exportent : aéronautique, spatial, énergie nucléaire, défense, transports, automobile, santé, transformation des produits agricoles...

3 Concilier autonomie et coopération en arbitrant entre les éléments de souveraineté nationale et de souveraineté partagée au sein de l'UE.

RELANCE DE L'INDUSTRIE et consolidation de la base industrielle et technologique

Par Jean Rannou,
Président d'EuroDéfense-France

Suite de la page 4

Proposition 2 : Revaloriser le travail ainsi que les entreprises industrielles et artisanales

La France est un des rares pays où le travail conserve encore une connotation négative, en particulier le travail manuel alors qu'il est presque partout vécu comme un moyen d'épanouissement personnel. Il convient d'amplifier les actions, en particulier vers les jeunes, pour valoriser le travail et promouvoir les entreprises industrielles et artisanales.

Proposition 3 : Promouvoir l'enseignement et les filières scientifiques, techniques et professionnelles ainsi que l'insertion professionnelle.

Toutes les actions proposées s'inscrivent dans un projet global de valorisation de la formation professionnelle allant du technicien à l'ingénieur et au scientifique. Un tel projet n'appelle pas d'investissements financiers supplémentaires mais un engagement des autorités politiques, des entreprises et des partenaires sociaux.

Proposition 4 : Favoriser la création et le développement des entreprises

Il est nécessaire d'analyser les raisons pour lesquelles le développement des entreprises industrielles pose autant de problèmes en France afin de déterminer les mesures appropriées susceptibles de corriger cette situation. En attendant, quatre types d'actions complémentaires peuvent être poursuivis afin de conforter les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves.

- 1 Soutenir les centres de recherche et les grandes entreprises dans la création de start-up ou de nouvelles activités.
- 2 Développer les services aux entreprises dans cinq domaines : organisation et management, accès à la recherche, aux technologies, aux marchés et aux banques. Les régions sont bien placées pour conduire ces actions dans l'esprit de ce qui se fait dans certains pôles de compétitivité ou dans les pépinières de jeunes entreprises, et chez nos voisins.
- 3 Favoriser le développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI) dont le nombre insuffisant en France (près de trois fois moins qu'en Allemagne) et la petite taille constituent des handicaps très lourds. La taille critique – différente selon les secteurs d'activité - doit être suffisante pour disposer d'un bureau d'études avec des capacités d'ingénierie et de développement, mais aussi d'innovation. Il s'agit également d'une assise financière, technique et humaine suffisante pour pouvoir exporter et donner confiance aux investisseurs.
- 4 Remettre la finance au service de l'industrie et de l'artisanat. Il est nécessaire que l'Etat reprenne la main dans cette affaire, notamment pour soutenir les PME et des ETI, dans l'esprit des orientations de la Commission européenne, mais sans attendre qu'elle agisse.

Proposition 5 : Mieux ancrer les entreprises industrielles sur le sol national

Il s'agit d'assurer une meilleure protection des entreprises, en particulier des PMI et des ETI, contre toutes les pratiques, parfois déloyales, de nature à mettre en cause leur existence ou leur compétitivité. Cette démarche vise également à limiter les délocalisations et favoriser les relocalisations.

- 1 Intensifier la lutte contre la concurrence déloyale en préservant leur propriété intellectuelle et en les protégeant contre le piratage et les contre façons.
La variation brutale des taux de change et les déséquilibres délibérément entretenus entre les monnaies constituent un sérieux handicap pour les entreprises européennes et françaises, notamment les plus petites. Une concertation européenne devient indispensable dans ce domaine.
- 2 Préserver les entreprises produisant des technologies clés ou critiques.
- 3 Mieux planifier les actions de l'Etat client afin d'éviter des décisions de court terme (réductions, étalements, annulations de programmes) incompatibles avec une bonne gestion des entreprises et des deniers publics.
- 4 Analyser le coût global des délocalisations (il s'agit ici des suppressions d'activités sur le sol national pour les transférer dans des pays où les coûts salariaux sont réputés moins élevés). Ce bilan doit prendre en compte l'ensemble des éléments constitutifs du coût global d'une délocalisation sans oublier d'y ajouter les coûts sociaux.
- 5 Développer l'attractivité pour favoriser les relocalisations et l'implantation des entreprises étrangères. En comprenant les raisons qui poussent certaines entreprises à relocaliser et des entreprises étrangères à s'installer sur le territoire national, on disposera des leviers pour amplifier ce mouvement.
- 6 Soutenir les petites entreprises dans l'esprit du pacte PME et du « Small Business Act » de la Commission européenne.

Proposition 6 : Maintenir les compétences dans toute la chaîne de création de valeur

- 1 Maintenir une solide capacité de production de composants et d'équipements. Les entreprises assurant ces productions, des PMI et des ETI le plus souvent, sont en effet les premiers créateurs d'emplois productifs et de ressources financières.
- 2 Pour les grands systémiers, préserver une gamme suffisante de compétences technologiques et de productions pour éviter le glissement vers un tropisme uniquement financier. Les compétences technologiques complémentaires étant obtenues en construisant des partenariats avec les sous-traitants.

Suite page 6

RELANCE DE L'INDUSTRIE et consolidation de la base industrielle et technologique

Suite de la page 5

3 Utiliser les offres de services pour consolider la base technologique et industrielle de l'entreprise. Les services ouvrent en effet de réelles possibilités de croissance car elle permet de créer un partenariat dans la durée avec les clients et ainsi de mieux répondre à leurs besoins et de mieux les anticiper. C'est un moyen d'accroître la compétitivité et les parts de marché de l'entreprise.

Proposition 7 : Organiser le soutien à l'exportation au niveau national

C'est ce qui est fait de façon méthodique dans de nombreux pays. Il faut appliquer les méthodes qui ont fait leurs preuves, c'est-à-dire désigner un responsable pour chaque projet, développer une assistance à projet, fournir l'assistance technique nécessaire et assurer le bon encadrement des transferts de technologies.

Propositions pour la recherche

Les entreprises françaises qui restent encore compétitives sur les marchés sont celles qui ont continué à investir dans la R&T et la R&D ou qui peuvent s'appuyer sur des investissements de l'Etat, mais elles ne sont plus assez nombreuses. Les entreprises des pays qui exportent le plus de produits manufacturés investissent près de deux fois plus que les entreprises françaises dans la R&T.

Proposition 1 : Maintenir l'effort de recherche scientifique et technologique

Si cet effort n'est pas maintenu, la compétitivité et les capacités d'innovation des entreprises vont continuer à s'effriter car les nouvelles technologies clés et critiques, de même que les nouveaux savoir-faire ne se trouveront pas sur étagère.

C'est l'effort de recherche scientifique et technologique d'aujourd'hui qui permettra de conserver demain un avantage compétitif sur les marchés et un avantage technologique et opérationnel sur les théâtres d'opérations.

Proposition 2 : Favoriser une meilleure transition entre recherche et produits

La transition entre recherche fondamentale et produit industriel est un point faible du système français. Elle repose sur deux capacités clé :

- l'exploration des technologies émergentes pour choisir les plus porteuses,
- la maturation des technologies retenues.

Ce travail est toujours délicat et parfois long et coûteux mais sans commune mesure avec les coûts de développements qui viennent ensuite. Ce sont les centres de recherche technologique (ou finalisée) créés à partir de la fin de la deuxième guerre assurent l'essentiel de cette mission (IFP, INRA, CNET, CEA, ONERA, INSERM, INRIA ...). Alors qu'ils ont permis de reconstruire la France après la guerre puis de la moderniser, alors qu'ils sont irremplaçables pour maintenir une industrie compétitive, leurs capacités (connaissances, compétences, outils, expérience, expertise) ne sont plus suffisamment utilisés ni par l'Etat ni par les entreprises.

Il devient urgent de corriger cette situation, sinon tous les investissements consentis par ailleurs au profit de l'industrie ne donneront pas les résultats escomptés. Plusieurs actions de l'Etat sont nécessaires.

- 1 Orienter un peu plus de crédits vers la recherche technologique amont (il n'est pas besoin globalement de plus de ressources).
- 2 Soutenir les centres de recherche finalisée dont il a la tutelle dans leur politique de valorisation.
- 3 Privilégier les partenariats entre la recherche et les entreprises.
- 4 Le crédit impôt recherche a eu un impact très positif sur la R&D, il pourrait avoir le même sur la R&T en imposant d'orienter une partie des crédits plus en amont. Ceci ne résoudrait pas pour autant le problème de l'accès des PME à la R&T.
Il faut en conséquence inciter les grandes entreprises à soutenir leurs PME partenaires pour leur donner un accès à la R&T.
- 5 Développer en national ou en coopération européenne selon les cas, les technologies clés et critiques qui font défaut. Cette proposition vaut en premier lieu pour les technologies « capacitantes ».

Proposition 3 : Développer une réflexion concertée sur la préparation de l'avenir

Cette réflexion est à entreprendre en national pour déterminer les domaines d'autonomie et les domaines de coopération. Elle devra ensuite être conduite avec nos partenaires européens.

Elle peut s'organiser autour des centres de recherche finalisée pour chaque secteur, en y impliquant les pouvoirs publics et les entreprises, des chercheurs mais également des acteurs de la société civile.

Jean Rannou,
Président d'EuroDéfense-France

SÉCURITÉ/DÉFENSE/SÛRETÉ

Un point de vue EuroDéfense-France

Par l'Amiral Gilles Combarieu

Membre du bureau d'Eurodéfense-France

La fin de la guerre froide et la disparition d'une menace militaire directe n'ont pas éradiqué le sentiment d'inquiétude des citoyens de nos Etats européens : ceux-ci se sentent confrontés à un continuum des risques et des menaces. Face à celui-ci, il faut mettre en place un continuum de sécurité-défense, la sécurité globale, qui recouvre la défense globale et la sécurité civile.

Sécurité globale

Ce concept couvre une vision élargie des problèmes dans le temps (il faut régler les difficultés le plus tôt possible après leur occurrence) et dans l'espace (la mondialisation fait que les régions du monde réagissent très fortement les unes sur les autres). Ceci amène à placer en amont, au dessus du concept de défense, cette notion de sécurité globale.

Celle-ci ne fait pas référence à une réaction face à une agression mais à une notion d'équilibre international, de régulation régionale et mondiale et de maintien de la paix. Dans cette conception, cette sécurité globale englobe bien la défense et les autres aspects « civils » nécessaires à cet équilibre international. Les réactions dans le cadre d'alliances (UE/OTAN) face à des Etats « faillis » pour éviter des risques liés à leur déstabilisation sont des opérations de « sécurité globale ».

Défense

La notion de défense doit être liée à la notion d'agression, donc de menace ou menace potentielle contre des intérêts vitaux ou majeurs : l'agression n'est pas forcément manifestée ou en cours, elle peut être possible ou potentielle.

Mais le domaine de la défense n'est pas exclusivement militaire : la défense doit être globale car il y a des menaces potentielles contre les intérêts majeurs d'un Etat dans divers domaines (cyber attaque, approvisionnement énergétique, autonomie technologique, etc.). La menace est une volonté antagoniste de nuire, disposant de moyens d'agression crédibles. Le Livre blanc français précise qu'aucune menace ne s'exerce aujourd'hui sur la France mettant en jeu des intérêts vitaux, stratégiques ou de puissance. Les menaces sont potentielles. Contrer une menace nécessite l'identification d'un camp adverse pour constituer un système de forces capable de contrer cet adversaire et donc de le dissuader : il s'agit de défense. Pour contrer les menaces « communes », les Etats doivent s'associer : UE/OTAN.

Sécurité civile

Pour faire face à des risques majeurs (catastrophes naturelles, crises humanitaires, terrorisme), l'Etat doit organiser ses capacités de réaction, y compris en coopération internationale. En France, on parle de « protection civile », et de « sécurité intérieure ». La réaction est fondée sur des plans d'interventions qui peuvent utiliser des moyens militaires. Un risque est une exposition à des dangers naturels ou d'origine malveillante. Faire face à des risques, c'est analyser ses propres vulnérabilités pour les réduire et surveiller les fragilités résiduelles. Pour réduire les risques « extérieurs », comme par exemple la piraterie dans l'Océan Indien ou l'immigration illégale, les Etats doivent établir une zone de sécurité en utilisant le cadre des organisations internationales : UE/OTAN/ONU...

Le concept « sécurité civile » peut s'appliquer en dehors du territoire national, notamment quand il s'agit de la reconstruction d'un « Etat failli ». On retrouve là le concept de « sécurité urbaine » d'un document EuroDéfense-Deutschland.

Sûreté (Safety ?)

L'Etat a la responsabilité de protéger le citoyen face à des risques de la vie quotidienne. C'est le but de l'élaboration de règles de protection du personnel : sûreté nucléaire, règles de sécurité des installations techniques (ascenseurs, trains, circulation routière) etc.

N. B. : on note là l'imprécision du vocabulaire car on parle selon les cas dans ce domaine de sûreté et de sécurité (par exemple « Commission de sûreté nucléaire ») ou de sécurité (par exemple « Comité d'Hygiène et de Sécurité » dans une usine).

Commentaires

Le document d'EuroDéfense-Deutschland essaye de montrer la convergence entre défense et sécurité, au sens « sécurité civile ». Il prend exemple de la « sécurité urbaine » appliqué à une ville d'un pays en reconstruction en présence de mouvements rebelles à l'autorité centrale. En fait, ce n'est qu'un des aspects de la sécurité globale (référence schéma page 8).

Pour développer les systèmes nécessaires à cette sécurité urbaine, le document recommande d'investir dans la R&T de sécurité et plus particulièrement de mettre en place un réseau reliant des centres de test et démonstration disséminés dans divers pays de l'Union (rapport ESRIF).

La R&T de défense couvre un domaine beaucoup plus vaste. Elle nécessite de gros moyens financiers car on cherche l'excellence de systèmes d'armes et de protection : l'enjeu peut être l'intérêt « vital » des nations où la vie des hommes est en jeu. Les développements de systèmes de protection face au terrorisme sont moins onéreux que ceux des systèmes de défense (défense antimissile, aéronef de combat, etc.). Cette R&T de défense doit rester une priorité, d'autant que le PCRD finance déjà largement la R&T de sécurité.

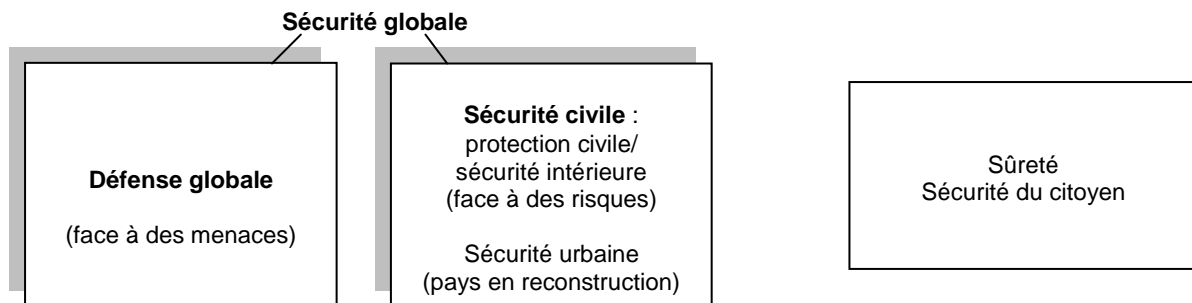
SÉCURITÉ/DÉFENSE/SÛRETÉ

Par l'Amiral Gilles Combarieu

Suite de la page 7

En conclusion, il ne semble pas que le réseau EURODEFENSE doit s'investir dans le soutien à un aspect aussi spécifique du financement de la R&T, mais que cet aspect pourrait être mentionné comme l'un des efforts à faire dans une R&T de défense vue globalement.

D'autre part, EuroDéfense-France proposera à la réunion de Budapest que la question de la R&D de défense, encore plus lourde de conséquences que celle de la R&T de défense, soit abordée par le réseau EURODEFENSE. La cohérence entre la R&D nationale, les programmes de R&D en coopération européenne, et les règles européennes sur les marchés publics n'est pas aujourd'hui suffisante pour maintenir, et a fortiori pour développer, la BITD européenne.



Nouvelles du réseau EURODEFENSE

En 2010, les associations nationales EuroDéfense ont manifestement souffert d'un manque de soutien financier, conséquences de « la crise » de ces dernières années. Néanmoins, chaque association responsable d'une des activités internationales a fait l'effort nécessaire pour l'organiser et le programme du réseau EURODEFENSE a été tenu : *Conseil des Présidents* à Friedrichshafen, *Rencontre des jeunes* à Saint-Cyr l'École et *Rencontres internationales* à Vienne-Baden. Cette volonté de maintenir le dynamisme du réseau en dépit des difficultés se manifeste également dans la planification des activités pour les années à venir.

En 2011, EuroDéfense-Magyarország organisera pour la première fois une réunion internationale en accueillant le *Conseil de printemps* du 12 au 14 mai à Budapest. Dans cette perspective, le président Bálint Kunos a renforcé l'organisation de son association en désignant un secrétaire général, le Docteur Tamás Rath.

Les *Rencontres Internationales EURODEFENSE*, bien connues sous le sigle *RIE*, se tiendront en 2011 à Bruxelles, du 19 au 21 octobre, sous la direction de l'amiral Herteleer, ancien chef d'état-major des armées belges et président d'EuroDéfense-Belgium. Sur le thème général « *Défense européenne – Politique et pratique* », les débats publics du jeudi 20, ouverts en principe par le ministre belge de la défense, devraient voir la participation de personnalités européennes dont, peut-être, celle du président Van Rompuy.

L'année 2012 devrait être à son tour une année assez dense pour le réseau. Pour la première fois, EuroDéfense-Romania devrait accueillir ses douze partenaires en Roumanie pour la réunion des présidents dite *Conseil de printemps*. Puis, durant l'été, EuroDéfense-Portugal organisera la *Rencontre EURODEFENSE des Jeunes Européens*, manifestation biennale importante. Enfin, EuroDéfense-España organisera, pour la deuxième fois, les *RIE* d'automne.

La planification des années suivantes n'est pas encore arrêtée. Cependant, EuroDéfense-France a déjà accepté d'organiser le *Conseil de printemps* en 2013, et EuroDéfense-España la *Rencontre des Jeunes Européens* en 2014.

Pour terminer ce tour d'horizon du réseau EURODEFENSE, un mot sur les responsables pour rappeler que Andrew Douglas-Bate a passé la direction d'ED-United Kingdom à John Howe, président, et à Alan Sherman, vice-président. Au niveau des secrétaires généraux, la désignation de celui d'ED-Magyarország, évoquée plus haut, a été suivie, à ED-Portugal, du remplacement de l'amiral José Alves Correia par le colonel Miguel Fradique Da Silva.

Petit Déjeuner

Nous recevrons le 6 avril pour un petit déjeuner débat à l'École Militaire, de 8H15 à 10H00,

Monsieur **Yves FROMION**

Député du Cher, membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées à l'Assemblée Nationale.

A ce titre, il a accepté de venir nous faire part de ses réflexions sur **Quelles perspectives pour la défense et la sécurité européennes ?**

S'inscrire auprès de la Délégation

EuroDéfense-France - Délégation générale :

Cre colonel Claude Théret et Marie Laure Damas

Adresse postale :

EuroDéfense-France, Case 44,
1, place Joffre, 75700 PARIS SP 07

Tél 01 44 42 42 15

e-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr